REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt le vingt-huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire, CHRETIEN Loïc, FREMONT Jean, LEGRAIN Benoît, MALINE Geoffroy. Mesdames ALVADO Corinne, CREVON Nathalie, FOUQUEZ Tiphaine, HAMELIN Delphine, LAMARE Caroline.

Madame Delphine HAMELIN a été élue secrétaire de séance.

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 Création et approbation du budget lotissement des senteurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe pour le lotissement des senteurs, situé lieu dit "les crottes" sur les parcelles cadastrées AD0001, AD0002, AD0180, AD 0248 et AD0249 d'une contenance de 10 160m².
Les marchés de travaux de viabilisation ont déjà été attribués lors de la séance du 06 mars 2020.
A savoir :

- le lot N°1 "terrassement - VRD" à l'entreprise MOULIN domiciliée Route de Loucelles à Audrieu pour un montant total de 213 452.49€ HT.
- le lot N°2 "Espaces verts" à l'entreprise LEBLOIS Environnement domiciliée 12 Rue des Alizée à Verson pour un montant total de 53 336.80€ HT.

La T.V.A. sur marge sera appliquée et une déclaration d'assujettissement sera effectuée auprès du service des impôts des entreprises.

Le budget primitif est voté à l'unanimité comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT DES SENTEURS

Montants en HT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

article	objet	BP 2020
6015	terrains à aménager	55 266,32
6045	études/prestations de services	26 900,00
605	achat matériel/équipement et travaux	292 656,68
608	Frais accessoires	5 360,00
627	Frais bancaires	400,00
6688	intérêts d'emprunt	4 960,00
71355	variation des stocks	380 183,00
6522	Reversement au budget principal	97 461,39
022	Dépenses impévues	16 666,66
	TOTAL	**879 854,05**

Recettes

articles	objet	BP 2020
7015	vente des terrains	494 711,05
71355	variation des stocks	380 183,00
796	transfert de charges financières Intégration des intérêts d'emprunt	4 960,00

TOTAL	**879 854,05**
Suréquilibre éventuel	***0,00***

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

article	objet	BP 2020
1641	emprunt relais	400 000,00
3555	Stocks de terrain aménagés	380 183,00
	TOTAL	**780 183,00**
	TOTAL DEPENSES BUDGET	**1 660 037,05**

Recettes

article	objet	BP 2020
1641	emprunt relais	400 000,00
3555	stock de terrains aménagés	380 183,00
	TOTAL	**780 183,00**
	TOTAL RECETTES BUDGET	**1 660 037,05**

3 Demande d'emprunt pour la réalisation des travaux du lotissement des senteurs

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt relais de 400 000€ sur 2 ans.
Opte pour un remboursement annuel des intérêts, soit 2 480€ / an.
Note que les montant des commissions d'engagement est de 400€.
Le conseil municipal donne tous pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

4 Autorisation au Maire de Signer les promesses de vente puis les ventes du lotissement des Senteurs et attribution des parcelles.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dernières parcelles du lotissement des Senteurs ont trouvé acheteurs.
De ce fait, il demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir signer les promesses de vente puis les ventes relatives à ces terrains.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal procède donc à l'attribution des lots suite aux demandes reçues en Mairie.

-Le lot N°1 d'une contenance de 1008m² est attribué à M. et Mme Bracqbien Thomas et Emmanuelle pour un montant de 110 880€ TTC.
-Le lot N°2 d'une contenance de 907m² est attribué à M. Maurat-Rutkowski Geoffrey pour un montant de 117 910€ TTC.
-Le lot N°3 d'une contenance de 801m² est attribué à M. et Mme Le Somptier Mickael et Stéphanie pour un montant de 104 130€ TTC.
-Le lot N°4 d'une contenance de 800m² est attribué à M. Guesnon Sébastien pour un montant de 104 000€ TTC.
-Le lot N°5 d'une contenance de 600m² est attribué à M. Lecocq Maxime et Mme Lavergne Marion pour un montant de 72 000€ TTC.
-Le lot N°6 d'une contenance de 614m² est attribué à Mme Renaude Elise et M. Le Mullois Pierrick pour un montant de 73 680€ TTC.

5 Travaux d'Intérêts Généraux

Suite au rendez-vous avec la référente territoriale du travail d'intérêt général, la commune a la possibilité de recevoir des personnes en travail d'intérêt général.

Le conseil municipal accepte par 10 voix pour et une abstention.

6 Transfert du pouvoir de police du Maire à la communauté de Communes Seulles Terre et Mer

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la communauté de communes de Communes Seulles Terre et Mer,

Considérant que l'exercice des compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes;

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

7 Désignation des suppléants aux commissions intercommunales

Afin de palier à d'éventuelles absences des délégués titulaires, le conseil municipal met en place des suppléants pour chaque commission intercommunale pour que la commune de Fontaine-Henry soit représentée à toutes les réunions organisées par la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

N°	Commission	Délégué titulaire	Délégué suppléant
1	Finances et mutualisation	Corinne ALVADO	Geoffroy MALINE
2	Affaires culturelles et gestion du patrimoine	Delphine HAMELIN	Pierre-Apollinaire D'OILLIAMSON
3	Développement économique	Geoffroy MALINE	Corinne ALVADO
4	Ressources humaines, administration générale et communication	Caroline LAMARE	Corinne ALVADO
5	Affaires scolaires et transport scolaire	Tiphaine FOUQUEZ	Nathalie CREVON
6	Aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage	Cyrille ROSELLO DE MOLINER	Loïc CHRETIEN
7	Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers	Loïc CHRETIEN	Cyrille ROSELLO DE MOLINER
8	Développement touristique	Delphine HAMELIN	Pierre-Apollinaire D'OILLIAMSON
9	Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels	Nathalie CREVON	Tiphaine FOUQUEZ
10	Voiries et entretien des infrastructures	Loïc CHRETIEN	Cyrille ROSELLO DE MOLINER
11	Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable.	Jean FREMONT	Benoit LEGRAIN

8 Informations diverses

-Inolya souhaite rencontrer les membres du conseil municipal afin d'échanger sur le patrimoine présent sur la commune et il souhaite évoquer le plan de vente de 3 logements Rue des Dentellières. La commission travaux sera présente pour ce rendez-vous et abordera l'entretien des logements (crépi, isolation ...)

-Conseil Départemental : passage de la limitation de vitesse à 90 km/h en remplacement des 80km/h.

-Seroc : réduction des déchets verts et mise en place du broyage des branchages à domicile la dépense est prise en charge à 70% dans la limite de 100€ par foyer par an

-Rendez-vous avec l'entreprise De Courseulles pour les plantations du talus du lotissement le parc Fontenois le vendredi 25 septembre.

-La taxe de raccordement à l'égout passe de 1000€ au lieu de 535€ et 15% d'augmentation de traitement des eaux usées à partir du 1er janvier 2021.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Les membres du Conseil Municipal Le secrétaire Le Maire